

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 11 avril 2024

L'an 2024 et le 11 avril à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 4 avril 2024.

Date de la convocation : 4 avril 2024

Date d'affichage : 4 avril 2024

Délibération N° 11-04-2024 / N°49

Etaient présents les membres en exercice : 94

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 10

Membres votants : 108

Absents : Florence Dambreville, Yves Petit, Christian Delambre, Jean Bridel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Eric Caron.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Patrick Dekeyser suppléé par Matthieu Cardon, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Jean -Marc Cuvillier ayant donné procuration à Guy Vasseur, Patrick Nepveu ayant donné procuration Serge Leu, Patrick Zakrent ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Joel Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux,

Secrétaire de séance : Arnaud Ricq

Titre de la délibération : Poste Manager centre-ville – Demande de subventions

Vu la délibération N°181 du conseil communautaire en date du 2 novembre 2023, autorisant le Président à créer un poste de Manager Centre-ville, au grade de rédacteur territorial à temps complet, qui aura pour mission d'animer et de dynamiser le tissu commercial sur le territoire de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président explique que la commune d'Avesnes-le-Comte est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs -Soutien au commerce, à l'artisanat et aux services de centre-ville » lancé par la Région Hauts-de-France, le dispositif ayant été étendu aux communes identifiées « Petites Villes de Demain ».

Si la Communauté de Communes porte le poste de manager centre-ville pour la commune d'Avesnes-le-Comte et ainsi faire profiter de l'action de celui-ci à l'ensemble du territoire, alors elle pourrait prétendre au financement proposé par la Région Hauts-de-France.

Ainsi, la Communauté de Communes pourrait bénéficier pour ce poste d'un soutien financier de la Région Hauts-de-France de 40% du coût au prorata du temps passé sur la commune, dans la limite de 15 000€ par an pendant trois ans.

Il est ainsi proposé, aux membres de l'Assemblée communautaire, de définir à hauteur de 60% le temps passé du manager centre-ville pour la redynamisation commerciale de la commune d'Avesnes-le-Comte.

De plus, dans le cadre de sa stratégie locale de développement du programme européen LEADER, la Communauté de Communes pourrait également prétendre à une subvention à hauteur de 40 000€ maximum pour le poste de manager centre-ville.

Plan de financement sur trois ans :

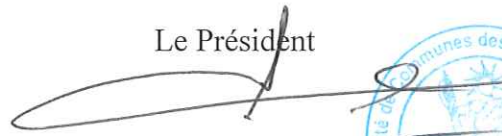
Dépenses prévisionnelles	Montant H.T.	Ressources prévisionnelles	Montant H.T.	Taux
Frais salariaux (60% dédié à la commune d'Avesnes-le-Comte)	124 674 €	Région Hauts-de-France	29 922 €	24%
		LEADER programme européen	40 000 €	32%
		Sous-total	69 922 €	56%
		Fonds Propres	54 752 €	44%
TOTAL DEPENSES	124 674 €	TOTAL RESSOURCES	124 674 €	100%

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 avril 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De porter pour la commune d'Avesnes-le-Comte et au nom du dispositif régional « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs -Soutien au commerce, à l'artisanat et aux services de centre-ville », le poste de manager centre-ville et ainsi dédier 60% de son temps passé à la redynamisation commerciale de la commune d'Avesnes-le-Comte,

- D'autoriser le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France au titre du dispositif « Centre-ville centre-bourg développement économique » et au titre du programme européen LEADER 2023-2027,
- De signer les conventions d'attribution de subventions, ainsi que tout document nécessaire à leurs exécutions et leurs règlements.

Le Président


Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 19/04/2024 et publication ou notification du 19/04/2024

